

**La Corporation de développement
économique montagnaise - (C.D.E.M.)**

États financiers
Au 31 mars 2022

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.),

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MONTAGNAISE - (C.D.E.M.)** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'Organisme détient un placement (note 6) en prêts et billets d'un montant de 450 000 \$ (2021 - 450 000 \$). Le placement a été soumis à un test de dépréciation et une moins-value d'un montant estimatif de 136 000 \$ (2021 - 129 000 \$) devrait être comptabilisée afin de respecter les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. En conséquence, les charges sont sous-évaluées d'un montant de 7 000 \$ (2021 - surévaluées de 14 000 \$) et le placement et l'actif net sont surévalués de 136 000 \$ (2021 - 129 000 \$). Nous avons, par conséquent, exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2021 en raison des incidences de cette dérogation aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Sept-Îles, Canada
Le 13 septembre 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A111136

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2022

2021

PRODUITS

Subvention - Association nationale des sociétés autochtones de financement (NACCA) - Programme d'aide au développement des prêts à des autochtones (ADLA) (annexe)	224 240 \$	33 830 \$
Subvention - Association nationale des sociétés autochtones de financement (NACCA) - Programme de Financement d'Entreprises Autochtones (PFEA) - Contributions de capitaux	715 333	597 393
Subventions - Association nationale des sociétés autochtones de financement (NACCA) - Programme de stabilisation des entreprises autochtones (PSEA) - Coûts d'exploitation	46 156	252 103
Subvention - Association nationale des sociétés autochtones de financement (NACCA) - Programme de Financement d'Entreprises Autochtones (PFEA) - Coûts d'exploitation	180 756	180 756
Subventions - Autres	11 501	-
Honoraires d'ouverture de dossiers	12 410	1 770
Intérêts sur placements à la juste valeur	20 303	28 686
Intérêts sur placements au coût dans des certificats de placements garantis	20 051	20 105
Intérêts sur prêts et billets et sur encaisse	355 648	357 121
Variation de la juste valeur des placements	(14 575)	1 888
Gain (perte) sur cession de placement	(9 387)	208
	1 562 436	1 473 860

CHARGES

Salaires et charges sociales	321 474	340 386
Aide financière versée à des entrepreneurs	715 333	597 393
Assurances	6 209	5 657
Créances douteuses (recouvrées) - Prêts et billets	14 749	(12 063)
Entretien et réparations	10 110	13 817
Frais bancaires	38	59
Frais d'administration	10 517	11 699
Frais de déplacement	(2 797)	2 458
Frais de formation et développement personnel	-	665
Frais de réunions	74	144
Honoraires de consultation	120	1 444
Honoraires professionnels	50 875	17 034
Loyer	26 518	32 112
Publicité et promotion	4 572	2 377
Télécommunications	9 647	7 966
Amortissement des immobilisations corporelles	5 878	7 206
	1 173 317	1 028 354

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS

389 119 \$ **445 506 \$**

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

ÉTAT DES RÉSULTATS (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2022

2021

AUTRES ÉLÉMENTS

Quote-part des résultats de Fonds Premières Nations, société en commandite à la valeur de consolidation

4 677 \$ 6 463 \$

Quote-part des résultats d'Investissement Premières Nations du Québec, société en commandite à la valeur de consolidation

(2 691) (17 906)

Gain sur cession d'immobilisations corporelles

- 2 405

1 986 (9 038)

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

391 105 \$ 436 468 \$

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	Solde au début	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	Affectations internes	Solde à la fin
ACTIF NET AFFECTÉ				
Financement général				
Engagé et déboursé	6 087 423 \$	(14 749) \$	736 057 \$	6 808 731 \$
Non engagé	1 914 993	-	(736 057)	1 178 936
	8 002 416	(14 749)	-	7 987 667
Fonds de développement des entreprises autochtones - Banque de développement du Canada				
Engagé et déboursé	17 435	-	16 119	33 554
Non engagé	232 565	-	(16 119)	216 446
	250 000	-	-	250 000
Capital de risque - Investissement Premières Nations du Québec, société en commandite				
	1 041 162	(2 691)	-	1 038 471
Fonds d'investissement - Fonds Premières Nations, société en commandite				
	538 822	4 677	-	543 499
	9 832 400 \$	(12 763) \$	- \$	9 819 637 \$
TOTAL DE L'ACTIF NET AFFECTÉ				
Engagé et déboursé	7 684 842 \$	739 413 \$	- \$	8 424 255 \$
Non engagé	2 147 558	(752 176)	-	1 395 382
	9 832 400	(12 763)	-	9 819 637
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	24 580	(4 428)	-	20 152
ACTIF NET NON AFFECTÉ				
	1 154 989	408 296	-	1 563 285
	11 011 969 \$	391 105 \$	- \$	11 403 074 \$

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

BILAN

Au 31 mars

2022

2021

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	3 760 352 \$	3 633 335 \$
Dépôt à terme	165 000	165 000
Créances (note 4)	457 242	414 615
Subventions à recevoir (note 5)	39 135	12 880
Placements au coût échéant au cours du prochain exercice (note 6)	1 553 338	1 012 472
Placements à la juste valeur échéant au cours du prochain exercice (note 8)	126 546	725 140
	6 101 613	5 963 442
PLACEMENTS AU COÛT (note 6)	5 566 427	5 384 615
PROGRAMME DE STABILISATION DES ENTREPRISES AUTOCHTONES (note 7)	1 043 820	1 352 350
PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR (note 8)	110 440	244 808
PLACEMENTS À LA VALEUR DE CONSOLIDATION (note 9)	1 581 970	1 579 984
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 10)	14 517	18 945
OEUVRES D'ART	5 635	5 635
	14 424 422 \$	14 549 779 \$

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

BILAN (suite)

Au 31 mars

2022

2021

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 12)

1 540 097 \$ 1 315 522 \$

Produits reportés (note 13)

437 431 869 938

1 977 528 2 185 460

PROGRAMME DE STABILISATION DES ENTREPRISES

AUTOCHTONES (note 7)

1 043 820 1 352 350

3 021 348 3 537 810

ACTIF NET

Affecté

9 819 637 9 832 400

Investi en immobilisations corporelles

20 152 24 580

Non affecté

1 563 285 1 154 989

11 403 074 11 011 969

14 424 422 \$ 14 549 779 \$

ÉVENTUALITÉ ET ENGAGEMENTS (notes 14 et 15)

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2022

2021

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	391 105 \$	436 468 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 878	7 206
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	-	(2 405)
Quote-part des résultats des placements à la valeur de consolidation	(1 986)	11 443
Perte (gain) sur cession d'un placement	9 387	(208)
Variation de la juste valeur des placements	14 575	(1 888)
	418 959	450 616
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement (note 16)	(34 622)	290 952
	384 337	741 568

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Programme de stabilisation des entreprises autochtones : encaisse affectée (note 7)	103 850	(103 850)
Programme de stabilisation des entreprises autochtones : contributions non remboursables (note 7)	-	(548 500)
Programme de stabilisation des entreprises autochtones : prêts et billets (note 7)	-	(1 248 500)
Acquisition de prêts et billets	(1 897 225)	(291 873)
Encaissement de prêts et billets	1 174 547	882 981
Encaissement de prêts et billets dans le cadre du programme de stabilisation des entreprises autochtones	204 680	-
Encaissement de placements à la juste valeur	709 000	171 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 450)	(3 612)
Produit de la cession d'actifs incorporels	-	2 405
Variation des avances à une fiducie (Fiducie Mestenameo)	(5 912)	(5 135)
Variation des avances à une société en commandite (Fonds de Développement des Premières Nations, société en commandite)	(10 904)	(8 870)
Variation des avances à une société en commandite (Fonds Premières Nations, société en commandite)	(9 171)	(5 625)
Variation des avances à une société privée (8049025 Canada inc.)	(888)	(869)
Variation des avances à une société privée (9207-2222 Québec inc.)	(888)	(915)
	265 639	(1 161 363)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation des sommes dues à une société en commandite (Fonds Premières Nations, société en commandite)	218 078	233 616
Variation des apports reportés	(432 507)	(174 889)
Programme de stabilisation des entreprises autochtones : encaissement	(308 530)	1 900 850
	(522 959) \$	1 959 577 \$

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2022

2021

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

127 017 \$ 1 539 782 \$

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE,
début de l'exercice

3 798 335 2 258 553

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE,
fin de l'exercice

3 925 352 \$ 3 798 335 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme se composent
des éléments suivants :

Encaisse

3 760 352 \$ 3 633 335 \$

Dépôt à terme

165 000 165 000

3 925 352 \$ 3 798 335 \$

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2022

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes, a pour but de contribuer à la planification et au développement économique de son milieu. Ses activités consistent à stimuler la participation de la collectivité dans la prise en charge de son avenir en offrant des services financiers et des mesures de soutien adaptés sur le territoire de l'Est de Québec à St-Augustin.

Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. CHANGEMENT D'UNE MÉTHODE COMPTABLE

Au cours de l'exercice, l'Organisme a appliqué les nouvelles recommandations du Manuel de CPA Canada - Comptabilité relativement au chapitre 3856 « Instruments financiers ».

Ce chapitre a été modifié afin :

- D'ajouter de nouvelles indications sur le traitement comptable des instruments financiers contractés dans une opération entre parties liées;
- De mettre à jour les obligations d'informations relatives aux risques.

Ces changements ont été appliqués rétrospectivement en accord avec les dispositions transitoires du chapitre et n'ont eu aucune incidence sur les montants comptabilisés aux états financiers.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de placement non affectés sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2022

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres et les obligations gouvernementales et municipales cotées sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction et commissions

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont comptabilisés à titre de charge lorsqu'ils sont engagés.

Placements

Les placements en obligations gouvernementales et municipales sont comptabilisés à la juste valeur.

Les placements dans des sociétés en commandite sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Les placements en prêts et billets à des entreprises et les certificats de placements garantis sont comptabilisés au coût.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode du solde décroissant aux taux suivants :

Améliorations locatives	50 %
Équipement informatique	30 %
Mobilier et équipement	20 %

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2022

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Collection

La collection de l'Organisme qui consiste en des oeuvres d'art a été comptabilisée au coût au moment où elle a été acquise.

Avantages sociaux futurs

Les employés de l'Organisme participent au régime de retraite « Régime des bénéfices autochtones » (Régime).

Le compte à prestations définies est comptabilisé comme un régime à cotisations définies puisque l'Organisme ne dispose pas des informations nécessaires pour pouvoir appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies.

Le coût du régime de retraite afférent aux services courants et passés est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'Organisme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins ou qui peuvent être convertis en tout temps en trésorerie.

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2022

4. CRÉANCES

	2022	2021
Intérêts courus sur placements à la juste valeur	2 468 \$	6 519 \$
Intérêts courus sur placements au coût dans des certificats de placements garantis	19 231	19 303
Intérêts courus sur placements au coût dans des prêts et billets	257 639	255 443
Provision pour recouvrement d'intérêts douteux sur placements au coût dans des prêts et billets	(120 138)	(120 138)
Taxes à la consommation	8 364	3 074
Autres	11 501	-
	179 065	164 201
Avances, sans intérêts		
Fiducie Mestenapeco	41 083	35 171
Société en commandite (Fonds de développement économique des Premières Nations, société en commandite)	51 325	40 421
Société en commandite (Fonds Premières Nations, société en commandite)	168 670	159 499
Société privée (8049025 Canada inc.)	6 877	5 989
Société privée (9207-2222 Québec inc.)	10 222	9 334
	278 177	250 414
	457 242 \$	414 615 \$

5. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2022	2021
Programme d'aide au développement des prêts à des autochtones (ADLA)	39 135 \$	12 880 \$

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2022

6. PLACEMENTS AU COÛT

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Prêts et billets à des entreprises, portant intérêts à des taux variant de 4,5 % à 10,0 %, échéant de septembre 2022 à décembre 2031	6 842 285 \$	6 104 858 \$
Provision pour recouvrements douteux	(372 520)	(357 771)
	6 469 765	5 747 087
Certificats de placements garantis, taux variant de 3,05 % à 3,11 %, échéant en avril 2023	650 000	650 000
	7 119 765	6 397 087
Portion échéant au cours du prochain exercice	1 553 338	1 012 472
	5 566 427 \$	5 384 615 \$

Les portions échéant au cours des prochains exercices sont les suivantes :

2023 -	1 553 338 \$
2024 -	1 669 992 \$
2025 -	905 327 \$
2026 -	809 634 \$
2027 -	593 349 \$

Les encaissements pour les cinq prochains exercices pour les certificats de placements garantis ne prennent pas en compte les intérêts courus entre la date du bilan et la date d'encaissement desdits placements au coût.

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2022

7. PROGRAMME DE STABILISATION DES ENTREPRISES AUTOCHTONES

L'Organisme a signé une entente de contribution dans le cadre du Programme de Stabilisation des Entreprises Autochtones qui consiste à effectuer des contributions aux PME jusqu'à concurrence de 60 000 \$ afin de combler les besoins immédiats en fonds de roulement créés par la pandémie de la COVID-19. Chaque contribution aux PME doit être composée d'un prêt remboursable sans intérêts et d'une contribution non remboursable pour un maximum de 40 000 \$ en prêt et de 20 000 \$ en contribution non remboursable. Les bénéficiaires des prêts devront commencer à rembourser ceux-ci au plus tard un an après la date à laquelle le prêt a été accordé. L'Organisme doit exiger le remboursement intégral par la PME de tous les prêts qui lui ont été accordés au plus tard 48 mois après la date à laquelle le prêt a été accordé.

Pour ce faire, l'Organisme a encaissé 1 900 850 \$. Il a, par la suite, effectué des contributions sous forme de prêts et billets pour un montant de 1 248 500 \$ et des contributions non remboursables pour un montant de 548 500 \$.

Présentation à l'actif : Programme de Stabilisation des Entreprises Autochtones : 1 043 820 \$

Présentation au passif : Programme de Stabilisation des Entreprises Autochtones : 1 043 820 \$

L'Organisme est mandataire pour ce programme et ne constate aucun revenu et aucune dépense aux résultats outre une subvention de gestion au montant de 46 156 \$ (2021 - 252 103 \$).

8. PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR

	2022	2021
Obligations gouvernementales et municipales, portant intérêts à des taux variant de 2,45 % à 2,9 %, échéant de novembre 2022 à octobre 2023 (coût : 235 356 \$; 2021 - 953 743 \$)	236 986 \$	969 948 \$
Portion encaissable au cours du prochain exercice	126 546	725 140
	110 440 \$	244 808 \$

Les portions échéant au cours des prochains exercices sont les suivantes :

2023 -	126 546 \$
2024 -	110 440 \$

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2022

9. PLACEMENTS À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

	2022	2021
1 333 parts d'Investissement Premières Nations du Québec, société en commandite représentant 16,67 % des parts émises	1 333 000 \$	1 333 000 \$
Quote-part cumulative dans les résultats d'Investissement Premières Nations du Québec, société en commandite	(294 529)	(291 838)
500 000 parts de Fonds Premières Nations, société en commandite représentant 8,7 % des parts émises	500 000	500 000
Quote-part cumulative dans les résultats de Fonds Premières Nations, société en commandite	43 499	38 822
	1 581 970 \$	1 579 984 \$

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Améliorations locatives	12 910 \$	11 646 \$	1 264 \$
Équipement informatique	39 517	32 941	6 576
Mobilier et équipement	58 983	52 306	6 677
	111 410 \$	96 893 \$	14 517 \$
			18 945 \$

11. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Organisme dispose d'une marge de crédit, d'un montant autorisé de 1 500 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel moins 0,15 % et renouvelable en septembre 2022.

La marge de crédit est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang affectant de l'encaisse, les placements à la juste valeur ainsi que les placements au coût dans des certificats de placements garantis pour un montant maximal de 1 500 000 \$ et dont la juste valeur doit être, en tout temps, supérieure à 1 666 667 \$.

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2022

12. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2022	2021
Comptes fournisseurs	39 584 \$	11 508 \$
Salaires et vacances courus	14 328	34 071
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	5 324	7 160
	59 236	52 739
Sommes dues, sans intérêts		
Société en commandite (Fonds Premières Nations, société en commandite)	1 480 861	1 262 783
	1 540 097 \$	1 315 522 \$

13. APPORTS REPORTÉS

Programme de Financement d'Entreprises Autochtones (PFEA) - Contributions de capitaux

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à un projet spécifique, ainsi qu'un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2022	2021
SOLDE, début de l'exercice	869 938 \$	1 044 827 \$
Aide financière versée à des entrepreneurs	(715 333)	(597 393)
Montant alloué au cours de l'exercice	397 145	422 504
Montant non engagé remboursé	(114 319)	-
SOLDE, fin de l'exercice	437 431 \$	869 938 \$

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2022

14. ÉVENTUALITÉ

Protocole d'entente

Un protocole d'entente est intervenu entre la Banque de développement du Canada (BDC) et l'Organisme en vue d'offrir et de mettre en oeuvre un instrument de microcrédit, soit le Fonds de développement des entreprises autochtones (FDEA). Or, en vertu dudit protocole d'entente, à l'expiration de la présente convention ou en cas de résiliation pour un motif quelconque ou pour défaut d'observation, l'Organisme doit rembourser sans tarder à la BDC les montants restants composés des soldes non déboursés ou non engagés du FDEA (216 446 \$) et, en ce qui concerne les prêts non remboursés accordés dans le cadre du FDEA, l'Organisme doit remettre à la BDC les versements reçus pour rembourser de tels prêts.

15. ENGAGEMENTS

Bail

L'Organisme s'est engagé par bail jusqu'en 2027 pour la location de locaux. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 120 420 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2023 -	27 265 \$
2024 -	27 265 \$
2025 -	27 265 \$
2026 -	27 265 \$
2027 -	11 360 \$

Aides financières

En vertu du programme « Prestation alternative de services - Apport de capital », l'Organisme s'est engagé à verser des montants totalisant 437 431 \$ en aides financières à des entreprises, et ce, lorsque les conditions inhérentes seront dûment complétées par ces dernières.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaille ainsi :

	2022	2021
Créances	(14 864) \$	15 763 \$
Subventions à recevoir	(26 255)	273 743
Dettes de fonctionnement	6 497	1 446
	(34 622) \$	290 952 \$

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2022

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances et des placements dans des instruments d'emprunts.

Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

Risque lié au taux d'intérêt

Les obligations portent intérêts à des taux fixés par contrat qui vont de 2,45 % à 2,9 %. Les produits de l'Organisme pourraient être affectés de façon significative par des variations des taux d'intérêts offerts sur le marché. De plus, la valeur de marché d'une partie de ces titres ayant un coût de 236 986 \$ est susceptible d'être affectée par des variations des taux d'intérêts offerts sur le marché.

Risque de prix

L'Organisme est exposé au risque de prix en raison des placements dans des obligations gouvernementales et municipales dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Prêts

Après la fin de l'exercice, l'Organisme a versé 317 033 \$ à l'égard de prêts à différentes organisations par l'entremise de ses fonds affectés.

Contributions financières

Après la fin de l'exercice, l'Organisme a versé des contributions financières totalisant 363 147 \$.

19. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

La Corporation de développement économique montagnaise - (C.D.E.M.)

ANNEXE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2022

2021

SUBVENTION - ASSOCIATION NATIONALE DES SOCIÉTÉS AUTOCHTONES DE FINANCEMENT (NACCA) - PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES PRÊTS À DES AUTOCHTONES (ADLA)

Revenus du PPDA reçus à 13 %* pour un total de prêts décaissés par le
PPDA d'un montant de 1 877 225 \$ (2021 - 291 873 \$)

224 240 \$

33 830 \$

* Peut varier selon certaines conditions.